

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
LUNDI 13 JUIN 2022 À 16H30
ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Appui de la demande de Couvoir Sélect au changement de vocation du 231, rue Principale.
3. Avis de motion pour la modification du règlement 2009-253 afin de modifier l'usage dans la zone 81-Af par le projet de règlement 2022-328.
4. Dépôt et adoption de la modification du règlement 2009-253 par le projet de règlement 2022-328 pour modifier l'usage dans la zone 81-Af
5. Engagement de madame Hélène Bordeleau à titre de mentor de l'aide paysagiste.
6. VARIA :
 - a) Frigo communautaire.
7. Période de questions.
8. Levée de l'assemblée.

Daniel Bacon, directeur général

13 juin 2022

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE
MRC DE MÉKINAC**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le treizième jour de juin de l'an 2022, à 16h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville (salle de la Fadoq).

Étaient présentes Mesdames les conseillères Nathalie Lévesque et Suzanne Tessier, Messieurs les conseillers Denis Bordeleau, Roman Pokorski et Claude Thiffault, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire Monsieur Paul Labranche.

Était absent (absence motivée) monsieur le conseiller Normand Cossette.

1 contribuable assiste à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 16h33.

2022-06-138

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Lévesque

Appuyé par Madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par Monsieur le maire. **Adopté**

2022-06-139

Appui de la demande de Couvoir Sélect au changement de vocation du 231, rue Principale

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par Monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe appui la demande de Couvoir Sélect inc. de procéder au changement d'usage de la propriété située au 241, rue Principale à Saint-Adelphe. **Adopté**

AVIS DE MOTION pour la modification du règlement de zonage 2009-253 afin de changer l'usage dans la zone 81-Af.

AVIS DE MOTION est donné par Madame la conseillère Nathalie Lévesque qu'un projet de règlement sera déposé dans le but de modifier le Règlement de zonage 2009-253 afin de changer l'usage dans la zone 81-Af.

RÈGL. 2022-328

Dépôt et adoption du projet de règlement 2022-328, pour la modification du règlement de zonage 2009-253 afin de changer l'usage dans la zone 81-Af.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Adelphe juge opportun d'apporter des modifications à son règlement de zonage 2009-253 afin de changer l'usage de la zone 81-Af.

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent projet de règlement a été donné à cette séance par Madame la conseillère Nathalie Lévesque.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Lévesque

Appuyé par Madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Article 1 Projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2009-253 afin de modifier l'usage dans la zone 81-Af.

Le présent projet de règlement porte le titre de «PROJET DE RÈGLEMENT 2022-328 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-253 AFIN DE MODIFIER L'USAGE DANS LA ZONE 81-Af ».

Article 2 Préambule

Le préambule du présent projet de règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Article 3 But du projet règlement

Le présent projet de règlement a pour but de remplacer l'usage du bâtiment au 231, rue Principale qui était utilisé en tant que bâtiment d'élevage de type couvoir pour un usage de production et transformation de cannabis.

Article 4 Modification de la section 15 du projet de règlement de zonage 2009-253 – NORMES SPÉCIFIQUES À CERTAINS USAGES

Ajout de l'article 15.16 CULTURE ET TRANSFORMATION DE CANNABIS – Toute culture de cannabis et tout usage de transformation de cannabis faite à l'intérieur du périmètre urbain doit obligatoirement se faire à l'intérieur d'un bâtiment fermé.

Article 5 Modification de la classification des usages (annexe C)

L'article 5.1.3.1 Industries légères sera modifié de la façon suivante

5.1.3.1 Industries légères

À titre indicatif, sont de ce regroupement les usages suivants :

CUBF	DESCRIPTION
20	Industrie d'aliments et de boissons
21	Industrie du tabac et du cannabis
23	Industrie du cuir et de produits connexes
24	Industrie textile
26	Industrie vestimentaire
2731	Industrie de portes et de fenêtres en bois
2732	Industrie de parquets en bois dur
2736	Industrie d'armoires, de placards de cuisine et de coiffeuses de salle de bains en bois
274	Industrie de boîtes et de palettes en bois
275	Industrie du cercueil
279	Autres industries du bois
28	Industrie du meuble et d'articles d'ameublement

Article 6 Modification des grilles des spécifications (annexe D)

Les grilles des spécifications sont modifiées de la façon suivante :

Sous la colonne 81-Af il y a ajout de la note Nb.7 sur la ligne industries légères

Sous la colonne 81-Af il y a ajout d'un X sur la ligne culture

Sous la colonne 81-Af il y a retrait de la note Nb.7 sur la ligne élevage

Sur la ligne **NOTES** la ligne Nb. 7 sera modifiée par la suivante : N.B. 7

Constructions et usages correspondant au code d'usage numéro 2130, industrie du Cannabis.

Article 7 Entrée en vigueur

Le présent projet de règlement entrera en vigueur selon la Loi.

2022-06-140

Engagement de madame Hélène Bordeleau à titre de mentor de l'aide paysagiste

CONSIDÉRANT qu'une entente de partenariat subventionnée à 100% entre l'Association Canadienne des parcs et loisirs (ACPL) et la municipalité de Saint-Adelphé a été conclue.

CONSIDÉRANT la nécessité de faire l'embauche d'un mentor à l'aide paysagiste pour entretenir différents sites floraux et jardins communautaires dans la municipalité.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roman Pokorski

Appuyé par Madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu

Que la municipalité procède à l'embauche de Madame Hélène Bordeleau à titre de mentor à l'aide paysagiste pour l'entretien des sites floraux ainsi que des jardins communautaires de la municipalité.

Adopté

2022-06-141

Appui au projet de frigo communautaire dans Mékinac

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac soumis un projet de frigo communautaire afin de contrer le gaspillage alimentaire.

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac souhaite déposer une demande de subvention à Recyc-Québec pour l'achat d'un frigo pour chaque municipalité dans Mékinac désirant participer au projet.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Appuyé par Monsieur le conseiller Roman Pokorski

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe est désireuse d'adhérer au projet de frigo communautaire déposé par la MRC Mékinac. **Adopté**

2022-06-142

Levée de l'assemblée à 16h54

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bordeleau que la séance soit levée.

Paul Labranche, Maire

Daniel Bacon, Directeur général
